

A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **OUI** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences biomédicales et pharmaceutiques**

Organisé par: **Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)**

Sigle du programme: **fari2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	5
- Programme par matière	5
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
- Conditions d'admission	7
- Pédagogie	10
- Evaluation au cours de la formation	10
- Gestion et contacts	10

FARI2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

ATTENTION

Pour l'année 2019-2020, le programme du master de spécialisation en pharmacie d'industrie est pris en charge par l'ULG. Aucune inscription ne peut, par conséquent, être effectuée à l'UCL.

Pour toute demande d'information concernant la procédure d'admission, nous vous invitons à vous rendre sur la page :

http://prog.cours.ulg.ac.be/cocoon/20172018/programmes/TUR_MHPHIN_C.html

Le Master de spécialisation en pharmacie d'industrie est la voie suivie par celles et ceux qui veulent acquérir le statut de personne qualifiée (A.R. 14 décembre 2006 relatif aux médicaments à usage humain et vétérinaire, article 84). Ces enseignements permettent également d'avoir une formation approfondie sur les techniques et problèmes liés à l'industrie pharmaceutique.

Pour obtenir cette reconnaissance officielle par le ministre de la Santé publique, le diplôme de pharmacien d'industrie doit être complété, pour les détenteurs d'un diplôme de pharmacien ou d'un diplôme présentant des compétences équivalentes (cf. Conditions particulières), par une expérience pratique de 6 mois dans une ou plusieurs entreprise(s) pharmaceutique(s) titulaire(s) d'une autorisation de fabrication industrielle de médicaments selon les modalités prévues par l'A.R du 14 août 1989. Cette société doit disposer d'une unité de production pharmaceutique et d'analyse.

Le Master de spécialisation en pharmacie d'industrie prépare à des tâches conventionnelles de fabrication et d'analyse des médicaments et dispense une formation approfondie sur les techniques et problèmes liés à l'industrie pharmaceutique. Le programme intègre également des cours dans des domaines d'actualité tels que la biotechnologie, les affaires réglementaires, l'assurance de qualité, les aspects économiques du médicament, les essais cliniques.

Un programme interuniversitaire impliquant l'U.L.B., l'U.C.L. et l'ULiège a été créé à cette fin en 1997.

Votre profil

Le Master de spécialisation en pharmacie d'industrie est accessible à toute personne porteuse d'un grade académique de Pharmacien obtenu dans une Université d'un pays appartenant à l'Union Européenne **selon les conditions reprise dans l'onglet admission** .

Votre futur job

Travail comme pharmacien dans un milieu professionnel nécessitant des compétences dans le domaine de la pharmacie d'industrie.

Le diplôme est obtenu après 1 année d'étude. Il permet de travailler comme personne qualifiée à condition toutefois que le titulaire du diplôme preste encore 6 mois de stage dans une industrie pharmaceutique.

Pour les étudiants souhaitant valoriser une expérience en industrie et n'ayant pas eu de distinction en dernière année, l'admission se fait sur dossier et uniquement pour les personnes témoignant d'une expérience d'au moins 5 années en industrie pharmaceutique.

Différents métiers exercés:

- Pharmacien travaillant à un poste à responsabilité dans une entreprise pharmaceutique.
- Personne qualifiée dans l'industrie pharmaceutique.
- Agent du Service Public (SPF santé publique)

Votre programme

Le programme suivi est un programme interuniversitaire incluant les universités de Bruxelles (ULB), Louvain-la-Neuve (UCL) et Liège (ULG). La durée des études et de la formation est d'une année à temps plein.

Le programme comprend 2 parties :

- La première constitue un tronc commun obligatoire organisé par les 3 universités participantes. Ce tronc commun se répartit en 7 modules, chacun comprenant des cours théoriques ainsi que des séminaires (450 heures, soit 45 crédits).
- La seconde partie consiste en un travail personnel (15 crédits) que l'étudiant préparera au cours d'un stage de 12 semaines effectué dans un ou dans plusieurs départements soit d'une des 3 universités soit d'une industrie pharmaceutique proposée par le comité de gestion du programme, soit enfin, lors d'un échange interuniversitaire SOCRATES/ERASMUS.

FARI2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La formation en pharmacie industrielle prépare à l'exercice des responsabilités dans la production, le contrôle et l'analyse des médicaments ainsi que dans l'enregistrement, la mise sur le marché et la pharmacovigilance de ces mêmes médicaments.

Ce programme offre la possibilité de compléter l'enseignement théorique par une expérience pratique dans un secteur au choix de l'étudiant.

Le master de spécialisation en pharmacie d'industrie est la voie suivie par celles et ceux qui veulent acquérir le statut de personne qualifiée (A.R. 14 décembre 2006 relatif aux médicaments à usage humain et vétérinaire, article 84). Pour obtenir cette reconnaissance officielle par le Service Public Fédéral de la Santé publique, les pharmaciens ou les détenteurs d'un diplôme présentant des compétences équivalentes devront compléter cette formation du master de spécialisation par une expérience pratique de 6 mois dans une ou plusieurs entreprise(s) pharmaceutique(s) titulaire(s) d'une autorisation de fabrication industrielle de médicaments selon les modalités prévues par l'A.R. du 14 décembre 2006.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1 Maîtriser et intégrer les connaissances pertinentes sur toute question relative à l'industrie pharmaceutique

1.a afin d'appréhender, manipuler et analyser des substances organiques, inorganiques, naturelles, issues des biotechnologies et radiopharmaceutiques.

1.b afin d'évaluer des données pharmacologiques et pharmacocinétiques relatives à des substances biologiquement actives .

1.c afin de mettre au point une forme pharmaceutique avec les caractéristiques physico-chimiques requises .

1.d afin de participer à la réalisation d'une étude clinique .

1.e afin d'appréhender la propriété intellectuelle et de rédiger les dossiers requis pour l'accès au marché de médicaments (procédure prix et remboursement) .

1.h afin de libérer un lot de médicaments pour la commercialisation et d'obtenir une autorisation de fabrication et/ou de distribution selon les lois en vigueur et/ou essais cliniques.

1.i afin de résoudre des problèmes liés à la production de médicaments .

2 Démarche scientifique

2.a Intégrer et analyser de manière critique différentes approches scientifiques liées à la conception, le développement, la production et la mise sur le marché du médicament.

2.b Etre capable de planifier des expériences scientifiques, d'en tirer des conclusions valables sur le plan statistique et, au besoin, d'en modifier le plan afin d'obtenir les meilleurs résultats.

2.c Intégrer les lois et règlements en vigueur afin de fabriquer, distribuer et commercialiser les médicaments sur les marchés, belge, européen et étranger.

3 Communiquer de façon professionnelle et adapter le message aux différents interlocuteurs

3.a être en mesure de présenter des résultats scientifiques .

3.b communiquer en anglais, la langue essentielle aux communications scientifiques dans le monde .

3.c délivrer un message ou des directives clairs et précis devant être exécutés dans le cadre de travaux scientifiques ou administratifs.

4 Sens des responsabilités

4.a Assumer les responsabilités dans le respect de l'éthique, de la législation et des bonnes pratiques.

4.b Rester au courant des nouvelles règles et lois émises par les différentes instances nationales et internationales en charge de la santé.

4.c Etre capable de gérer et diriger un groupe de personnes, de leur assigner des tâches à effectuer dans le cadre de travaux scientifiques ou administratifs et de vérifier si les directives ou procédures ont été correctement appliquées.

5 Evaluer, s'autoévaluer, actualiser ses savoirs et améliorer en continu sa pratique

5.a en suivant des formations .

5.b en assistant à des congrès scientifiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La durée des études et de la formation est d'une année à temps plein. Sur avis de la Commission de gestion de pharmacie d'industrie, le programme de l'année d'études peut être étalé sur deux années académiques avec l'autorisation du Doyen de la faculté de Pharmacie dans la mesure où l'étudiant exerce par ailleurs une activité professionnelle ou si sa situation particulière le justifie.

Le programme se divise en deux périodes :

• La première période est consacrée à des cours théoriques et des séminaires se répartissant en 7 modules (A à G). Le volume horaire de cette période s'élève à 375 heures (45 crédits), chaque université prenant en charge un tiers, soit 125 heures (15 crédits).

• La deuxième période consiste en un travail personnel (15 crédits) que l'étudiant préparera au cours d'un stage de 12 semaines (équivalent à 150 heures de cours théoriques) effectué dans un ou dans plusieurs départements d'une industrie pharmaceutique ou dans un laboratoire de recherche universitaire, proposé ou approuvé par le comité de gestion du programme. L'étudiant rédigera un rapport de stage et le défendra devant un jury composé du maître de stage et de trois lecteurs (un lecteur par université).

- Chaque cours est dispensé par un nombre limité d'enseignants et de collaborateurs scientifiques issus d'une université ou d'une industrie pharmaceutique. Pour les enseignements des modules de A à F et les séminaires du module G, les enseignants et les collaborateurs scientifiques sont proposés par chacune des universités. La répartition, qui doit respecter le principe d'une égalité des charges entre les universités, tant pour les enseignements que pour la contribution au travail personnel de l'étudiant, est effectuée par les membres académiques du comité de gestion sur la base d'un consensus.

[> Programme détaillé](#) [prog-2019-fari2mc-wfari200t.html]

FARI2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [60.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2019-2020

⊕ Activité cyclique dispensée en 2019-2020

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2019-2020

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Modules obligatoires (45 crédits)

L'ensemble des informations sur les enseignements est visible en cliquant les intitulés des cours.

○ WFARI2100	Substances actives <i>Thème abordé par l'UCL : Substances d'origine naturelle, partim a, 5h, LECLERCQ Joëlle.</i>	Joëlle Leclercq	50h	6 Crédits	2q
○ WFARI2101	Aspects cliniques <i>Thème abordé par l'UCL : Métabolisme des médicaments et paramètres pharmacocinétiques, 20h, MATHY François-Xavier.</i>	François-Xavier Mathy	45h	6 Crédits	1q
○ WFARI2102	Assurance de qualité et management pharmaceutique <i>Thèmes abordés par l'UCL : - Assurance qualité, partim a: Concepts de base et organisation de l'assurance qualité, 20h, PRONCE Thierry. - Assurance qualité, partim b: Approche de qualification et de validation et analyse de risques, 7,5h, MARCELIS Xavier. Anglais appliqué à l'industrie pharmaceutique, 20h, POUPAERT Jacques et SERBEST Nevin.</i>	Xavier Marcelis Thierry Pronce (coord.)	65h	7 Crédits	2q
○ WFARI2103	Technologie pharmaceutique <i>Thème abordé par l'UCL : Production industrielle des biomolécules, 15h, VANBEVER Rita.</i>	Rita Vanbever	70h	8 Crédits	2q
○ WFARI2104	Analyse des médicaments <i>Thème abordé par l'UCL : Méthodes statistiques appliquées à l'industrie pharmaceutique, 15h, ELENS Laure.</i>	Laure Elens	65h	7 Crédits	2q
○ WFARI2105	Affaires réglementaires et environnement médico-social <i>Thème abordé par l'UCL : Législation et procédures appliquées à l'industrie pharmaceutique, partim a législation, 10h-5h, DRUEZ Catherine.</i>	Catherine Druetz	80h	8 Crédits	1q
○ WFARI2106	Visites et séminaires organisés dans les industries pharmaceutiques	Joëlle Leclercq	75h	3 Crédits	2q

o Travail de fin d'études réalisé dans le cadre d'un stage dans l'industrie pharmaceutique (15 crédits)

Coord. pour l'UCL : J. Leclercq.

○ WFARI2109	Mémoire (dans le cadre d'un stage de 12 semaines)			15 Crédits	
-------------	--	--	--	------------	--

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

FARI2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions spécifiques d'admission

Conditions particulières

La personne qualifiée est le responsable légal des activités pharmaceutiques d'un détenteur d'autorisation ; elle doit être inscrite sur une liste tenue à jour. La demande d'inscription sur cette liste, accompagnée des documents justificatifs requis, doit être adressée au Ministre.

Seuls les porteurs du diplôme légal de pharmacien d'industrie (master de spécialisation en pharmacie d'industrie), obtenu conformément à la législation sur la collation des grades académiques et au programme des examens universitaires, ou les personnes qui en sont légalement dispensées, peuvent être agréés comme personnes qualifiées (sans obligation complémentaire).

Les porteurs du diplôme légal de master en sciences pharmaceutiques, de master en médecine, master en médecine vétérinaire, de master en sciences chimiques, de master en sciences biologiques, de master en sciences biomédicales, peuvent également être agréés comme personne qualifiée à condition qu'ils démontrent avoir suivi un enseignement théorique et pratique au niveau académique portant au moins sur les matières de base suivantes :

- physique expérimentale ;
- chimie générale et inorganique ;
- chimie organique ;
- chimie analytique ;
- chimie pharmaceutique, y compris l'analyse des médicaments ;
- biochimie générale et appliquée (médicale) ;
- physiologie ;
- microbiologie ;
- pharmacologie ;
- technologie pharmaceutique ;
- toxicologie ;
- pharmacognosie.

Pour de plus amples informations sur ces matières de base, voir le programme de Bachelier et Master en sciences pharmaceutiques des différentes universités partenaires.

En outre, ces personnes doivent également démontrer, afin de pouvoir être reconnues comme personnes qualifiées, qu'elles ont suivi un enseignement théorique et pratique au niveau académique portant au moins sur les matières de connaissance approfondie suivantes :

- connaissance approfondie de l'analyse du contrôle de qualité,
- connaissance approfondie de la biotechnologie pharmaceutique,
- connaissance approfondie de la technologie pharmaceutique, en ce compris la validation et les normes GMP,
- connaissance spécifique de la législation applicable à l'industrie pharmaceutique,
- connaissance approfondie des conditions d'octroi des AMM.

Ces connaissances sont dispensées dans le cadre du Master de spécialisation en pharmacie d'industrie.

Reconnaissance officielle par le ministère de la Santé publique en Belgique

- Les ressortissants d'un autre Etat de l'Union européenne qui sont porteurs d'un diplôme équivalent peuvent également être reconnus sur base des mêmes critères.

- Le demandeur d'agrément (quel qu'il soit) doit encore démontrer qu'il a acquis une expérience pratique d'au moins deux ans à temps plein dans une ou plusieurs entreprises établies en

Belgique qui sont détentrices d'une autorisation de fabrication de médicaments. L'expérience acquise dans une entreprise établie dans un autre Etat membre peut également être prise en compte.

- Cette expérience doit porter sur l'analyse qualitative des médicaments, l'analyse quantitative des substances actives, la fabrication proprement dite et les contrôles " in process ". Sa durée peut être diminuée d'une année lorsque le cycle de formation universitaire s'étend sur au moins cinq ans, et d'un an et demi lorsque ce cycle de formation s'étend sur au moins six ans, soit au terme du Master spécialisé en pharmacie d'industrie.

- L'expérience pratique doit être attestée par la personne qualifiée, responsable de l'établissement de stage où elle a été acquise.

Conditions d'accès pour toute personne porteuse d'un grade académique de Pharmacien

Diplôme belge ou UE

Le Master de spécialisation en pharmacie d'industrie est accessible à toute personne porteuse d'un grade académique de Pharmacien obtenu dans une Université d'un pays appartenant à l'Union Européenne (Belge et UE).

Accès conditionnel

L'inscription au master de spécialisation en pharmacie d'industrie est accordée après une évaluation du candidat par le Jury. Cette évaluation porte sur le dossier de candidature et sur l'interview.

Le dossier de candidature

1. La moyenne des notes obtenues dans les matières considérées comme essentielles à la formation (1) devra être de 14,00/20. L'étudiant répondant à cette condition sera convoqué pour la deuxième partie de l'évaluation, à savoir l'interview devant le Jury.
2. En cas de moyenne inférieure à 14/20, le Jury examinera les différentes notes, en ce compris les notes de stages, de cours à option, de mémoires, etc.... Au terme de cette analyse plus approfondie du dossier, le jury se réserve le droit de convoquer le candidat à l'interview.

L'interview devant de Jury

La motivation des candidats sera évaluée sur base d'une interview devant un Comité de Sélection. L'interview sera organisée dans le courant du mois de mai au Département de Pharmacie de l'Université référente. Les informations pratiques seront communiquées ultérieurement.

Une seule session d'interview sera organisée.

L'inscription au master de spécialisation en pharmacie d'industrie n'est accordée qu'aux étudiants ayant rempli les conditions des deux épreuves.

Le jury reste souverain durant toute la durée de la procédure de sélection.

Si vous souhaitez postuler pour le master de spécialisation de Pharmacien d'industrie, nous vous invitons à solliciter au plus vite le formulaire ad hoc afin de le compléter et de récolter les documents nécessaires. L'ensemble des documents requis doit être remis **au plus tard pour le 18 avril 2019**, par courriel (genevieve.colinet@uliege.be), par courrier ou par dépôt au secrétariat (Université de Liège, Département de Pharmacie, Avenue Hippocrate 15, CHU route 886 2e étage). Le formulaire de candidature peut être obtenu auprès de Mme Colinet (genevieve.colinet@uliege.be ou + 32 4 366 39 79).

Voici le lien vers les conditions générales d'accès aux masters de spécialisation: https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9096632/fr/master-de-specialisation.

Les candidats porteurs d'un grade académique obtenu dans une Université d'un pays appartenant à l'Union Européenne hors Belgique, doivent introduire en parallèle un dossier d'admission à l'Administration des études. https://www.uliege.be/cms/c_9143009/fr/service-des-admissions-et-inscriptions.

Pour les étudiants qui ne doivent pas introduire un dossier d'admission (diplôme CFWB), le lien vers le service des inscriptions est le suivant : https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9038206/fr/procedure-d-inscription.

En outre, **pour les étudiants souhaitant valoriser une expérience en industrie et ne satisfaisant pas aux critères de sélection précités**, l'admission se fait sur dossier et uniquement pour les personnes témoignant d'une expérience d'au moins 5 années en industrie pharmaceutique.

Diplôme HUE

Les personnes porteuses d'un grade académique de Pharmacien obtenu dans une Université d'un pays situé hors de l'Union Européenne ne peuvent accéder directement au Master de Spécialisation en pharmacie d'industrie. Deux options sont envisageables :

1. soit obtenir l'équivalence du diplôme de Pharmacien auprès de la Communauté française de Belgique. Cette démarche implique la réussite des examens relatifs à une série de cours demandés par la Commission d'Equivalence, de réaliser 6 mois de stage en officine en Belgique et un mémoire de fin d'études. Au terme de la réussite de cette épreuve, la candidature à la formation spécialisée en pharmacie d'industrie est soumise aux mêmes conditions d'accès que celle de toute personne porteuse d'un grade académique de Pharmacien obtenu dans une Université d'un pays appartenant à l'Union Européenne. Les cours (liste non exhaustive dans le cas présent) en question sont repris en annexe (1),
2. soit introduire une demande d'admission au Certificat universitaire de formation spécialisée en sciences pharmaceutique (2) et réussir avec distinction (min 70%) une année comprenant au moins 60 crédits de formation repris dans la liste des cours essentiels aux pharmaciens d'industrie pour, ensuite, poser une candidature à la formation spécialisée en pharmacie d'industrie. ATTENTION : sans l'équivalence du diplôme de pharmacien (voir paragraphe 1.), légalement, la personne ne pourra exercer aucune activité comme pharmacien en Belgique.

(1) Chimie analytique (générale et/ou instrumentale); chimie pharmaceutique, y compris l'analyse des médicaments (typiquement, cours reprenant l'étude de l'ensemble des médicaments organiques et

inorganiques enregistrés dans le pays européen dans lequel l'étudiant a fait ses études et le contrôle de qualité selon les pharmacopées) ; microbiologie; pharmacologie générale (fonctionnement des

récepteurs et enzymes, pharmacocinétique, paramètres ADME) ; pharmacologie « spéciale » (fonctionnement et pharmacologie – effets secondaires, contre-indications - des médicaments

organiques et inorganiques enregistrés dans le pays européen dans lequel l'étudiant a fait ses études) ; technologie ; pharmaceutique (ou pharmacie galénique) ; toxicologie ; pharmacognosie ; statistiques.

(2) Organisé uniquement à l'UCL et l'ULiège.

PÉDAGOGIE

Les enseignements sont répartis en modules.

Les méthodes utilisées sont à la fois théoriques et pratiques.

Les étudiants suivront des cours théoriques donnés par des enseignants des Universités partenaires ainsi que des professionnels de l'industrie pharmaceutique ou du Service Public Fédéral de la santé publique. Des activités connexes obligatoires sont organisées : visites d'entreprises ou de laboratoires et séances d'exercices.

Les étudiants devront effectuer un stage dans une entreprise, un laboratoire ou un organisme public dont les activités sont en rapport avec le médicament et sa législation. A la suite de ce stage, il rédigera un rapport sur les activités effectuées durant le stage. Ce rapport sera défendu devant un Jury composé de 3 lecteurs désigné chacun par une des Universités partenaires.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation des étudiants sur les matières du programme interuniversitaire consistera en une seule séance orale d'examens par module.

Une défense orale du travail personnel sera également organisée et évaluée par un jury interuniversitaire.

Pour obtenir la reconnaissance officielle par le Ministère de la santé publique du titre de "personne responsable de la conformité des médicaments produits par une industrie pharmaceutique", le pharmacien qui a obtenu son diplôme interuniversitaire de pharmacien d'industrie doit prêter obligatoirement 6 mois de stage complémentaire dans une industrie pharmaceutique selon les modalités prévues par l'arrêté royal du 14 août 1989.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2019-2020. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Ce programme est **interuniversitaire** et est organisé par l'Université catholique de Louvain, l'Université de Liège et l'Université libre de Bruxelles.

Jury d'examen

Président de jury: J.M. Fauffman

Secrétaire de jury: François Dufasne (hors UCL)

Contact

Contact administratif : guillaume.arnould@uclouvain.be

Tél. 02/764.73.62

Le secrétariat est accessible aux étudiants du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 15h30. Fermeture le mercredi.

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FASB

Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales ([FASB](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/fasb>)

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss>)

FASB

Avenue Mounier 73 - bte B1.73.02

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Mandat(s)

- Doyen : Emmanuel Hermans

Commission(s) de programme

- Ecole de pharmacie ([FARM](#)) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/FARM>)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- Guillaume Arnould
- Joëlle Quetin-Leclercq

Jury

- Président - 02/650.52.15: Jean-Michel.Kauffmann@ulb.ac.be
- Secrétaire - Tel: 02/650.52.35: dufrasne@ulb.ac.be

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2019-2020. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).